

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue **le 30 avril 2018 À 19 H 00**, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames et Messieurs les conseillers, Diane Imonti, Anne-Marie Meyran, Mélanie Grenier, Robert LeBlanc, Raymond Martin, et Christian Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance extraordinaire du 30 avril 2018 Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2018
4. Camions et équipements de déneigement - Approbation du devis d'appel d'offres
5. Lancement de l'appel d'offres- Camions et équipements de déneigement
6. Proposition offre d'achat- Terrains développement résidentiel
7. Soumission pour l'enrobés bitumineux
8. Achat d'un système de compresseur pour le remplissage des cylindres d'air respirable
9. Contrat cellulaire
10. Reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau local 2017
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée.

2018-04-132

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

2018-04-133

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-04-134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2018

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 09 avril 2018, soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2018-04-135

ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NO. KIA02-18-05 POUR LOCATION - ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONS 10 ROUES NEUFS AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Municipalité de Kiamika accepte le document d'appel d'offres NO. KIA 02-18-05 pour la location-acquisition de deux (2) camions 10 roues neufs avec équipement de déneigement.

ADOPTÉE

2018-04-136

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES NO. KIA02-18-05 POUR LOCATION - ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONS 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité de Kiamika autorise le lancement de l'appel d'offres no. KIA02-18-05 préparé par la directrice générale, Madame Pascale Duquette sur le site SEAO et dans le journal local.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention du responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe :

Madame Pascale Duquette
Directrice générale
Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) J0W 1G0

Et ce, au plus tard, à 9 h 00, le 17 mai 2018

Date d'ouverture des soumissions : le 17 mai 2018, à 9 h 05.

ADOPTÉE

2018-04-137

PROPOSITION D'OFFRE D'ACHATS DÉPOSÉE PAR LES IMMEUBLES DIANE PILON INC. POUR L'ACHAT DES TERRAINS (NO. 13) LOT 6 105 094 ET (NO.14) LOT 6 105095 , CADASTRE DU QUÉBEC SUR LE CHEMIN CHAPLEAU

ATTENDU que la municipalité a confié le mandat à la firme de courtage immobilier, Les immeubles Diane Pilon inc. la vente des terrains situés sur le chemin Chapleau;

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain numéro 6 105 094 et lot 6 105 095, cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 139 833 mètre carré;

ATTENDU que l'offre d'achat numéro; PAG 26 778 est au montant de 20 000\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais notariés;

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents ce qui suit;

Que la Municipalité de Kiamika refuse l'offre d'achat numéro PAG 26 778 déposée par la courtière immobilière, Julie St-jean, des Immeubles Diane Pilon inc. pour le terrain 6 105 094 et lot 6 105 095 cadastre du Québec au montant de 20 000\$ plus les frais notariés et les taxes applicables.

Que la municipalité propose une contre-offre finale pour l'offre d'achat numéro PAG 26 778 au montant de 25 000 \$ plus les taxes et les frais notariés reliés au contrat d'acte de vente.

Si la contre-offre est acceptée, Monsieur Michel Dion, maire et Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisés à signer la contre-offre no. PAG 26 778 au montant de 25 000 \$ plus les taxes et les frais notariés et de procéder aux signatures pour conclure le contrat d'acte de vente.

ADOPTÉE

2018-04-138

RAPPORT SUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX DE TYPES EB-10S ET EB-14 POUR L'ANNÉE 2018 – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport sur l'ouverture des soumissions pour l'achat d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 (dossier AO1-18-04-01), tel que rédigé par la secrétaire-trésorière/directrice générale, en date du 11 avril 2018.

CONSIDÉRANT que suite à la demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour le contrat d'approvisionnement d'environ 500 tonnes métriques d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 (dossier AO1-18-04-01), deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

- Pavage Wemindji inc., au prix de 50 347,55\$, taxes fédérale et provinciale incluses;
- PM Fabrication inc., au prix de 54 946,55\$, taxes fédérale et provinciale incluses.

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes au devis dressé par la Municipalité de Kiamika en date du 11 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat d'approvisionnement pour environ 500 tonnes métriques d'enrobés bitumineux de types EB-10S et EB-14 soit octroyé à Pavage Wemindji inc., au prix de 50 347,55\$, taxes fédérale et provinciale incluses;

L'entrepreneur devra se conformer à toutes et chacune des clauses contenues dans le document d'appel d'offres du 11 avril 2018 (dossier AO1-18-04-01).

ADOPTÉE

2018-04-139

ACHAT D'UN COMPRESSEUR POUR LE REMPLISSAGE DES CYLINDRES D'AIR RESPIRABLE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QU'il existe plusieurs problématiques au niveau du ravitaillement de l'air comprimé respirable utilisé par les pompiers lors des entraînements, des formations et des interventions;

ATTENDU QUE la qualité de l'air comprimé respirable est essentielle pour la santé et la sécurité des intervenants lors de différents types d'intervention;

ATTENDU QU'actuellement le remplissage des cylindres d'air respirable est fait chez un fournisseur privé situé à Mont-Laurier;

ATTENDU QU'en 2017 les dépenses reliées au remplissage et à l'entretien des cylindres d'air comprimé sont évalués à plus de 10 000\$ pour le SSIRK;

ATTENDU QUE la demande de subvention au MAMOT pour l'achat d'un système de remplissage neuf n'a pas été retenue;

ATTENDU QUE la municipalité de Rawdon a mis en vente un système de compresseur qui pourrait permettre de combler le besoin actuel;

ATTENDU QUE le projet consiste à acheter et installer l'ensemble des équipements nécessaires pour le ravitaillement en air comprimé respirable, pour

un total approximatif de 25 000 \$;

Il est proposé par Robert Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'achat regroupé du système de ravitaillement en air comprimé respirable pour les services de sécurité incendie et de mandater le directeur en sécurité incendie de Rivière Kiamika à entreprendre les démarches d'achat et d'installation de ce système.

Les coûts à assumer par la municipalité de Kiamika sont estimés à 6250\$, qui seront payés à partir du surplus non affecté.

ADOPTÉE

2018-04-140

RÉSILIATION DU CONTRAT CELLULAIRES AVEC BELL MOBILITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika a un contrat cellulaire avec Bell Mobilité par achats regroupés;

CONSIDÉRANT que plusieurs cellulaires sont inopérants;

CONSIDÉRANT que les ondes cellulaires sont de faibles intensités sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents de résilier le contrat cellulaire avec Bell mobilité et ce par l'intermédiaire responsable du contrat d'achats regroupés, « Solutia télécom », portant le numéro de compte 508624249 incluant les numéros de cellulaires suivants : 819-440-7525, 819-660-2368, 819-660-4104, 819-660-4106, 819-660-4105 et ce, à compter du 1^{er} juin 2018.

Il est, de plus résolu, que la municipalité va payer les frais d'annulation au montant total de 637,48 \$

ADOPTÉE

2018-04-141

REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL 2017

CONSIDÉRANT QUE Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 233 934 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite aux changements apportés par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Kiamika vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 354 477 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2017 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent.

2018-04-142

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit levée. Il est 19h25

Michel Dion, maire

Pascale Duquette sec.-trés./dir. générale

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec .

Michel Dion, maire